

Monsieur le Président,

Il y a un peu plus de deux mois, nous, ministres des Affaires étrangères, prenions la parole à la première réunion du Conseil de sécurité sur l'invasion du Koweït par l'Iraq. Cette rencontre historique, présidée par notre distingué collègue, le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, Son Excellence Monsieur Édouard Chevardnadze, a montré clairement notre volonté collective de faire face à une violation flagrante du droit international et à un défi posé aux fondements mêmes de notre ordre international.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, nous nous réunissons une deuxième fois depuis le début de cette crise pour adopter une résolution qui témoigne de la fermeté de notre volonté collective.

Nous demeurons résolus à répondre au défi posé par l'Iraq, qui touche à l'objectif fondamental que nous visons tous aux Nations Unies depuis quarante-cinq ans : la création d'une organisation mondiale capable de prévenir et de corriger la plus flagrante et la plus dangereuse des violations du droit international, soit la conquête par la force d'un autre pays et, dans ce cas-ci, une tentative pour anéantir un État membre des Nations Unies.

Comme le Premier ministre a déclaré dans un discours qu'il a prononcé devant le Parlement ce matin, «Le Canada ... va se joindre à la très grande majorité des pays du monde, y compris nos partenaires du Conseil de sécurité, pour donner à Saddam Hussein une chance de réfléchir sérieusement aux conséquences de ses agissements et lui fixer un élai raisonnable pour se retirer du Koweït. Le président Hussein ne semble nullement s'inquiéter de voir son peuple souffrir indéfiniment pourvu qu'il puisse garder son emprise sur le Koweït. Quant à nous, nous ne voyons aucune contradiction entre le maintien des pressions grâce aux sanctions économiques, la recherche d'une solution diplomatique et l'octroi d'un délai au président Hussein pour qu'il retire son armée du Koweït».

La résolution d'aujourd'hui est la douzième que le Conseil adopte depuis l'invasion brutale et totalement injustifiée, par l'Iraq, d'un petit pays voisin, l'État souverain du Koweït, membre à part entière des Nations Unies. Elle constitue un message non équivoque. Elle indique clairement à l'Iraq, qui persiste dans son refus de respecter les résolutions déjà adoptées par le Conseil, que la patience de la communauté internationale a des limites.

Un sens profond de la justice et un vif désir de paix viennent toutefois la tempérer.